



ENGAGÉ-ES POUR LA  
FONCTION PUBLIQUE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP n°2

## La CAP n° 2

### Qui concerne-t-elle ?

Cette CAP concerne les agent.es du  
ministère de la justice, issu.es des corps  
suivants :

- ➔ Attaché.es d'administration de l'Etat
- ➔ Directeur.trices pénitentiaires d'insertion et de probation
- ➔ Directeur.trices de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ➔ Cadres éducatif.ves de la PJJ
- ➔ Directeur.trices de greffe des Services Judiciaires
- ➔ Directeur.trices techniques de l'administration pénitentiaire
- ➔ Chef.fes de services pénitentiaires

### Dans quel domaine intervient-elle ?

- La formation** : examen des décisions de rejet de certaines demandes de formation, du congé de formation professionnelle, de l'utilisation du compte personnel de formation.
- L'organisation du travail** : refus d'un temps partiel, du télétravail, le CET
- L'évaluation** : La révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- Le handicap** : examen de questions individuelles relatives au recrutement des travailleurs en situation de handicap.
- La titularisation**, le licenciement, la démission
- La discipline** : participation à la commission nationale de discipline.



## Voter pour la FSU, c'est choisir :

➔ **Un syndicat qui représente et défend tou.tes les agent.es**, titulaires et contractuel.les, syndiqué.es et non syndiqué.es

➔ **Un syndicat qui lutte pour les services publics** et qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, là où tout se joue

➔ **Un syndicat en faveur d'une Justice humaniste**, émancipatrice, respectueuse des droits et libertés des publics accompagnés

➔ **Un syndicat multicatégoriel** éloigné des visions corporatistes et qui défend la pluridisciplinarité

➔ **Un syndicat force de propositions**, qui se montre combatif et à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, au service de tou.tes les professionnel.les



## VOS REPRÉSENTANT.ES DU PERSONNEL FSU REVENDIQUENT POUR VOUS :

- **Statuts** : la révision des statuts pour le passage aux A+ des directeur.trices, le A-type pour les cadres éducatifs PJJ.
- **Missions** : la reconnaissance de la spécificité des missions. Pour la DAP, les enjeux liés au processus de sortie de délinquance et le versant criminologique de la prise en charge des publics ; pour la DPJJ, la primauté de l'éducatif sur le répressif dans l'accompagnement des jeunes ; pour les services judiciaires, la garantie du respect des procédures civile et pénale.
- **Moyens** : des moyens humains et matériels pour un meilleur accompagnement de nos publics.
- **Salaire** : une revalorisation des grilles indiciaires à la hauteur des responsabilités et contraintes, une réelle compensation des astreintes et des sujétions, la suppression des primes au mérite.
- **Recrutement** : un plan massif pour combler les besoins, une gestion pluriannuelle des emplois sur la base d'organigrammes.
- **Avancement** : une information transparente sur les avis donnés, des statuts permettant un déroulé de carrière plus rapide, l'augmentation du taux promus/promouvables, des mesures concrètes pour garantir l'égalité femmes-hommes dans l'évolution de carrière,
- **Mobilité** :
  - La mobilité sans condition de durée sur poste
  - Une transparence dans les critères de mobilité et le retour au barème
  - Tous les postes proposés aux agent.es d'un même niveau de responsabilités
  - Une seule campagne annuelle, permettant d'assurer la stabilité des services et la qualité de vie des agent.es et leur famille.
- **Formation** :
  - Une formation initiale axée sur des apprentissages professionnels (accompagnement et pilotage de service, direction de projets, gestion RH/budgétaire, évaluation de l'activité) et sur les spécificités des lieux d'intervention.
  - Une offre de formation continue variée et proche des agent.es déployée au sein de centres interrégionaux de formation, en lien avec les écoles nationales ;
  - Une formation d'adaptation systématique pour les personnels issus de détachement.
- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, réductrice des droits des agent.es en matière notamment de mobilité et d'avancement.

**En décembre 2022**



Connectez-vous  
et VOTEZ !



**2ème organisation syndicale  
dans la Fonction Publique d'Etat**

### L'action de vos représentant.es des personnels FSU

#### Disponibles et expérimentés, vos RP FSU :

- ↳ accompagnent tou.tes les agent.es syndiqué.es ou non syndiqué.es,
- ↳ diffusent des informations sans restriction
- ↳ interviennent directement auprès de l'administration pour tenter de résoudre des problématiques individuelles et collectives.

### NOS CANDIDAT.E.S

- **HEITZ Anne-Noëlle** - DFSPiP - SPIP 54
- **LIENARD Sylvie** - Cadec - UEMO Haute-Saône
- **GIBERT Anne** - Attachée - DAP
- **THIBAUT Claire** - Cadec - UEMO Sète
- **SCHONT Gautier** - DPIP - Chaumont
- **GODARD Isabelle** - DTPJJ - Limousin
- **BORGEAUD Alexandrine** - DFSPiP - SPIP 71
- **GUAMIS Thérèse** - Cadec - UEMO Paris Bastille
- **BOUDIER Olivier** - Adjoint au DFSPiP - SPIP 62
- **PROCHILLO Vincent** - Attaché - Dir SG sud-est
- **POUX Thierry** - Adjoint au DFSPiP - SPIP 57
- **WARSAGER Anne-Donatienne** - Cadec - UEMO Carpentras
- **DEMMER Aurélie** - DFPIP - SPIP 63/15
- **MOLLET Emmanuelle** - Cadec - DIRPJJ IDF-OM
- **VENIAT Sylviane** - DPIP - Marseille
- **MARQUIS Loïc** - Cadec - STEMOM Nancy

